

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC
PRÈS LE TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE BOBIGNY - TRIBUNAL
DE POLICE DE BOBIGNY
CS 41101
35911 Rennes Cedex 9

CLASSEMENT

L'Officier du Ministère Public
à

Références à rappeler : [REDACTED]

Monsieur,

Par lettre vous avez appelé mon attention sur une infraction relevée sur une commune relevant de la compétence du Tribunal de Police de Bobigny

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois 000256 CIRCULATION DE VEHICULE EN SENS INTERDIT ART.R.412-28 AL.1, ART.R.411-25 AL.1,AL.3 C.ROUTE. ART.R.412-28 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **AUBERVILLIERS(93300)**, 172, BD FELIX FAURE, en date du **04/04/2019** à **10h08**, par procès verbal n° [REDACTED] dressé par PM AUBERVILLIERS, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : [REDACTED]

Après examen de cette affaire, j'ai le plaisir de vous informer que j'ai donné une suite favorable à votre requête et fait classer votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à BOBIGNY, le 23/05/2019

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC

